



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMISSION ENVIRONNEMENT

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

La Commission environnement du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Yeun Elez a tenu sa deuxième réunion de la mandature le 11 février 2009 de 18 h 30 à 20 h 30 dans les locaux de la Communauté de communes à Loqueffret.

La réunion était présidée par Jean-Victor Gruat. Étaient présents les représentants des communes de Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Lopérec et Plouyé (absents ou excusés les représentants de Loqueffret et St Rivoal).

En ouvrant la réunion, le président a rappelé qu'après la précédente réunion de la Commission, le Conseil communautaire avait décidé en octobre 2008 d'engager la Communauté de communes dans une démarche Agenda 21, mais que des actions concrètes restaient à intervenir. Entre-temps, certaines communes ont continué de progresser, et il lui a semblé utile de prendre acte de ces progrès, ainsi que des attentes des commissaires communautaires en matière d'environnement et de développement durable.

L'ordre du jour adopté par la Commission était le suivant :

1. Échange d'informations sur des initiatives communales liées à la protection de l'environnement et à l'Agenda 21
2. Initiatives communautaires en relation avec le développement durable
3. Questions diverses

Échange d'informations

Les participants ont présenté les principaux développements dans le domaine du développement durable intervenu sur leur commune depuis la dernière réunion de la Commission le 29 septembre 2008. Ces présentations ont fait l'objet de nombreux échanges et commentaires, chacun tenant à apprendre à partir de l'expérience des autres.

Botmeur – L'assainissement collectif du Bourg est réalisé par une station d'épuration naturelle à base de roseaux réalisée en collaboration avec la société SADE de Morlaix (une cinquantaine de branchements). Ce choix technique est aussi bien écologique qu'économique. La commune a par ailleurs entamé la création d'une carte communale, et un projet d'aménagement du bourg réalisé après consultation de la population.

Brasparts – La Commune est membre de l'association Notre Village au même titre que Botmeur et Lopérec (anciennement « SOS Villages » <http://www.sos-villages.asso.fr/>) qui appuie notamment les démarches Agenda 21 d'une trentaine de ses membres.

Pour lancer sa propre démarche Agenda 21, Brasparts a fait appel à un attaché d'administration du Conseil général¹ (Bruno le Menn) qui s'est déplacé et a su convaincre le Conseil municipal de l'utilité de la démarche. Le Conseil municipal a donc élaboré un questionnaire devant être distribué à toute la population (voir annexe) pour aider d'une part à mieux faire comprendre les finalités d'une démarche Agenda 21 avec la cohérence entre ses trois composantes – environnement, économique et sociale – et d'autre part à exprimer les priorités ressenties dans les différents domaines couverts par la démarche Agenda 21. Une séance de restitution des résultats du questionnaire avec toute la population conviée est prévue pour le 3 avril. Le coût d'accompagnement par l'association Notre Village vers la labellisation est de 6.000 € sur trois ans avec possibilité de subventionnement à hauteur de 20%.

Brennilis – La Commune est devenue membre de l'association BRUDED – Bretagne Rurale et Urbaine pour le Développement Durable, <http://www.bruded.org> - au même titre que St Rivoal, Carhaix ou Pleyben. L'appartenance à BRUDED permet d'accéder à l'expérience des autres communes, et d'avoir directement accès aux conseils d'un référent territorial. La commune de Brennilis est en train d'élaborer un dispositif de réponse aux exigences de mise aux normes du SPANC. La municipalité a par ailleurs signé des conventions d'association avec Bretagne Vivante-SEPNB qui a accepté d'œuvrer comme conseil de la municipalité dans différents domaines, y compris l'élaboration de l'Agenda 21. Dans le cadre de la démarche Agenda 21 retenue par la municipalité, un groupe de travail regroupant élus et personnels municipaux a été constitué pour examiner à l'échelon communal le Baromètre breton du développement durable et solidaire - <http://www.brennilis.com/agenda21/barometre.pdf> . Le résultat de cet examen initié avec le soutien de Bretagne Vivante permettra d'ébaucher un premier plan cohérent d'interventions qui sera soumis aux Associations et à la population, dont les sentiments seront aussi testés, sans doute sur le modèle de ce qui se fait à Brasparts.

La Feuillée – Le Baromètre breton du Développement solidaire et durable a été présenté au Conseil municipal par l'entremise du réseau Cohérences - <http://www.reseau-coherence.org/> . Il ne s'en est pas encore suivi d'action concrète. Parmi les interventions marquantes au niveau communal dans le domaine de la protection de l'environnement, il faut citer la protection du biotope sur les crêtes et les landes (arrêté préfectoral), la protection des talus par l'intermédiaire du PLU (le contenu de cette disposition protectrice pourrait inspirer d'autres communes) et l'intervention auprès du syndicat de voirie pour renoncer à l'utilisation de désherbants chimiques.

Lopérec – Le Conseil municipal a commencé de s'intéresser à la problématique de l'Agenda 21 dont l'approche cohérente entre trois composantes, environnement, économique et social, pourrait influencer sur des programmes importants d'investissements communaux comme l'assainissement du Bourg, le réaménagement et la rénovation de l'école, etc.

Plouyé – La commune est confrontée à des difficultés sérieuses concernant la définition de l'emprise de la voirie, résultant toujours d'un arrêté préfectoral datant de 1937. Elle s'inquiète également des pénalités qu'il lui faut acquitter en

¹ <http://www.finisteredurable.fr/>

raison de la mauvaise qualité du tri sélectif dans certains quartiers. La Commune a renoncé pour ses travaux d'entretien aux désherbants chimiques et utilise désormais des machines. La collaboration avec l'AFR (Association foncière du remembrement) fournit à cet égard des moyens non négligeables, y compris en matière de réfection des chemins de remembrement. A noter également la réalisation avec la DDE comme maître d'ouvrage d'une Salle des associations avec notamment l'utilisation de capteurs solaires.

Initiatives communautaires

La Commission a noté que la question environnementale, la question économique et l'approche sociale par le biais de la vie des habitants faisaient partie du mandat de la Communauté de communes et que ceci justifiait pleinement l'adoption d'une démarche Agenda 21 par la CCYE, en complément des Agendas 21 lancés par certaines des communes membres.

La Commission a rappelé que la conduite d'une démarche cohérente d'Agenda 21 devenait de plus en plus la pierre de touche pour l'acceptation des dossiers d'investissement ou des demandes de subventions présentées par les collectivités locales, et qu'à cet égard la CCYE avait tout intérêt à aller de l'avant dans la voie qu'elle s'est elle-même fixée en octobre 2008.

La Commission estime utile de suivre de près les développements dans les communes les plus engagées dans la démarche Agenda 21, à savoir Brasparts et Brennilis. Elle considère en particulier que le questionnaire réalisé par Brasparts est extrêmement intéressant comme outil de mobilisation des populations, et pourrait même être utilisé pour motiver les membres des conseils municipaux là où l'utilité d'une démarche Agenda 21 n'est pas encore entièrement perçue.

La Commission note par ailleurs qu'il est possible d'intervenir ensemble dans les instances comme les SIVOM, pour par exemple obtenir que s'instaure des discussions sur des thèmes liés au développement durable, y compris l'introduction non seulement de malus, mais aussi de bonus là où le tri sélectif est opéré de manière plus satisfaisante qu'en moyenne.

La Commission estime par ailleurs qu'elle aurait tout intérêt à pouvoir compter sur une collaboration active avec des associations actives localement dans le domaine de l'environnement, comme Bretagne Vivante, et souhaite que la CCYE s'engage rapidement dans un processus permettant de reconnaître l'intérêt communautaire de la collaboration avec ces Associations qui travaillent déjà de manière systématique ou ponctuelle avec beaucoup de communes membres de la communauté.

La Commission demande à son président d'intervenir lors du prochain Conseil communautaire pour présenter le fruit de ses travaux, et demander que la Communauté de communes avance dans la mise en place de la démarche Agenda 21 qu'elle a adoptée dans son principe il y a quelques mois.

JV Gruat, 11 février 2009.



Questionnaire relatif à la démarche de développement durable à Brasparts

Madame, Monsieur

Le développement durable est une idée née en 1992, au sommet de la Terre réuni à Rio. Agir pour le développement durable de notre planète c'est permettre de mieux concilier les trois domaines :

- de l'activité économique
- de la solidarité dans la société
- du respect de l'environnement

A Brasparts, les élus de la commune ont souhaité s'engager dans une démarche de réalisation d'un Agenda 21.

Agenda = programme d'actions
21 = 21^e siècle

Il s'agit pour nous de mettre en pratique, au plan local, cette idée de développement durable.

Pour notre commune, il s'agit de définir ensemble, d'une manière concertée :

- nos besoins
- les priorités
- les moyens nécessaires à leur réalisation
- les actions à mettre en œuvre pour y parvenir, ces actions devant concilier de manière équilibrée et cohérente les trois domaines de la vie collective: social, économique et environnemental

**« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »
tel se veut le sens de notre démarche.**

En répondant au questionnaire ci-dessous, vous participerez à la réalisation de notre Agenda 21.

La synthèse des résultats obtenus sera portée à votre connaissance au cours d'une réunion en avril.

Ce rendez vous participatif permettra également de vous informer plus complètement sur la démarche engagée.

Le Maire et le conseil municipal



- Le développement durable c'est quoi ?

Définition nationale

Le développement durable est un développement équilibré d'un territoire qui concilie les facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

L'objectif de la démarche engagée sur Brasparts est d'élaborer un programme d'actions visant à l'échelle de la commune à réfléchir au sens des actions communales vis à vis des 5 finalités communément admises que sont :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (limiter les rejets de CO2 dans l'atmosphère (énergie, déplacements, déchets,...))
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources (eau, l'utilisation des produits phytosanitaires, milieu naturel,...)
- L'épanouissement de tous les êtres humains (santé, éducation, égalité des chances, ...)
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations (solidarité, participation de tous aux décisions collectives,...)
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (achats responsables, diminution des déchets, recours aux écolabels et à la certification environnementale,...)

Cette définition donnée, choisissez 5 mots que vous souhaiteriez voir pris en compte dans une action en faveur du développement durable (cocher les cases correspondantes)

- ☐ Le logement
- ☐ La solidarité entre générations
- ☐ La vie associative, le bénévolat
- ☐ La justice sociale, l'égalité des chances
- ☐ La démocratie locale
- ☐ L'éducation, l'école
- ☐ L'accès à la culture
- ☐ L'éco-citoyenneté
- ☐ Les services et les commerces de proximité
- ☐ L'agriculture
- ☐ L'emploi
- ☐ Le développement économique
- ☐ La gestion des ressources (eau de qualité, énergie fossiles, etc ...)
- ☐ Les énergies renouvelables
- ☐ Le patrimoine urbain et paysage
- ☐ L'effet de serre et le changement climatique
- ☐ La biodiversité
- ☐ La mondialisation et ses effets
- ☐ Le tri des déchets, la pollution



- Quelle importance accordez vous, dans le détail,
aux divers éléments suivants ?

	Fondamental	Très important	Plutôt nécessaire	Sans intérêt
Le développement des services aux personnes âgées	☐	☐	☐	☐
L'accès aux activités culturelles et leur développement	☐	☐	☐	☐
Les activités sportives et l'entretien physique	☐	☐	☐	☐
Le maintien de l'activité agricole	☐	☐	☐	☐
La lutte contre les pollutions	☐	☐	☐	☐
Le respect de l'environnement	☐	☐	☐	☐
La gestion des déchets	☐	☐	☐	☐
Les activités pour les jeunes	☐	☐	☐	☐
La préservation des zones naturelles	☐	☐	☐	☐
Les transports en commun	☐	☐	☐	☐
Le bruit	☐	☐	☐	☐
L'éducation des enfants	☐	☐	☐	☐
La maîtrise des énergies (chauffage – électricité)	☐	☐	☐	☐
Les énergies renouvelables (solaire, chauffage au bois...)	☐	☐	☐	☐
La circulation, les déplacements et leur sécurité	☐	☐	☐	☐
Le maintien des services publics de proximité	☐	☐	☐	☐
Le maintien des commerces de proximité	☐	☐	☐	☐
La préservation de la langue et de la culture bretonne	☐	☐	☐	☐
La création de lien entre les différentes générations	☐	☐	☐	☐
La création de lien social	☐	☐	☐	☐
L'alimentation et la qualité de la nutrition	☐	☐	☐	☐
Le Commerce équitable	☐	☐	☐	☐
La Coopération avec des pays en développement	☐	☐	☐	☐
La qualité de l'accueil et du maintien des entreprises	☐	☐	☐	☐
La démocratie participative	☐	☐	☐	☐
L'engagement individuel dans la vie de la collectivité	☐	☐	☐	☐
L'accessibilité des personnes à mobilité réduite	☐	☐	☐	☐
La qualité des espaces publics du Bourg	☐	☐	☐	☐
L'accès aux loisirs	☐	☐	☐	☐



	Fondamental	Très important	Plutôt nécessaire	Sans intérêt
Les écoles	☐	☐	☐	☐
L'égalité des chances	☐	☐	☐	☐
Le développement des services à l'enfance	☐	☐	☐	☐
La sécurité de la circulation	☐	☐	☐	☐
La qualité de l'eau	☐	☐	☐	☐
La construction en Haute Qualité Environnementale	☐	☐	☐	☐
Le logement	☐	☐	☐	☐
L'accès aux services de santé	☐	☐	☐	☐
La préservation du patrimoine	☐	☐	☐	☐
La création de zones d'activité	☐	☐	☐	☐
La préservation des paysages	☐	☐	☐	☐
Autre précisez :	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐



- A votre avis, quelles sont les trois premières priorités pour la commune de BRASPARTS à prendre en compte dans chacun des domaines du développement durable ?

Domaine Social

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____

Domaine Economique

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____

Domaine Environnemental

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____





- Mieux se connaître...

Vous êtes :

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme

Age :

- ☐ 0 à 18 ans,
- ☐ de 19 à 39,
- ☐ de 40 à 59,
- ☐ de 60 à 74,
- ☐ de 75 et plus

Votre situation :

- ☐ salarié
- ☐ artisan
- ☐ profession libérale
- ☐ agriculteur
- ☐ entrepreneur
- ☐ fonctionnaire
- ☐ sans emploi rémunéré
- ☐ étudiant
- ☐ retraité
- ☐ autre

Votre lieu de travail ou d'études :

➤ _____

Composition du foyer :

- nombre d'adultes : _____
- nombre d'enfants : _____

Vous habitez BRASPARTS depuis

_____années

Quel est votre lieu d'habitation ?

- ☐ Bourg
- ☐ Campagne

Quel type de logement habitez-vous ?

- ☐ individuel
- ☐ collectif
- ☐ privé
- ☐ social

Etes vous ?

- ☐ locataire
- ☐ propriétaire

Quelles actions souhaiteriez vous que la commune mette en place dans le domaine des échanges et de la communication ?
(Numérotez par ordre de préférence)

- ☐ Constituer et/ou disposer de supports pédagogiques
- ☐ Informer et sensibiliser les plus jeunes
- ☐ Découvrir des bonnes pratiques
- ☐ Disposer d'un espace de communication sur un site Internet
- ☐ Organiser des rendez-vous d'informations
- ☐ Organiser des conférences

La Municipalité vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ce questionnaire et vous invite à le retourner en Mairie pour

le 27 Février 2009.

Des questionnaires sont disponibles en Mairie pour les moins de 18 ans



- Bulletin facultatif

La Municipalité veut associer tous les habitants de BRASPARTS pour construire avec ceux qui le souhaitent la commune de demain.

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à la réflexion sur le thème du développement durable à Brasparts, merci de laisser vos coordonnées

- Nom _____
- Adresse _____

- Téléphone _____
- Email _____